



## 15ème legislature

Question N° : 34894	De Mme Émilie Bonnivard ( Les Républicains - Savoie )	Question écrite
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, jeunesse et sports		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale, jeunesse et sports
Rubrique >éducation physique et sportive	Tête d'analyse >Recrutement de professeurs d'EPS	Analyse > Recrutement de professeurs d'EPS.
Question publiée au JO le : 15/12/2020		

## Texte de la question

Mme Émilie Bonnivard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la sédentarité des jeunes. Cette semaine a lieu la semaine de l'EPS, initiative visant à lutter contre les effets nocifs de la sédentarité et à réfléchir sur la place du sport, actuellement en déclin, dans la société. Les chiffres sont alarmants. Aujourd'hui, seuls 14 % des garçons et 6 % des filles pratiquent une activité physique quotidienne. Depuis 40 ans, les enfants ont perdu 25 % de leur capacité cardio-vasculaire, entraînant un risque certain pour leur santé. Ces carences touchent les jeunes de manière très inégale, puisque 20 % des enfants d'ouvriers sont en surcharge pondérale, contre seulement 12 % pour les enfants de cadres. Ces chiffres montrent à l'évidence qu'il s'agit d'un véritable problème de santé publique. Renforcer l'enseignement de l'EPS à l'école est un bon moyen de lutter contre les effets délétères de la sédentarisation, effets considérablement accrus au cours des derniers confinements, alors que 23 % des enfants de 6 à 11 ans n'ont aucune activité physique en dehors de l'EPS : l'éducation nationale a donc un rôle déterminant à jouer dans l'accès au sport en France. Dès lors, on ne peut que déplorer l'absence d'enseignants d'EPS dans près de 10 % des établissements, ainsi que la dégradation des conditions de pratique au regard du nombre d'élèves par classe (40 % des collèges, 50 % des lycées professionnels et 97 % des lycées ont des groupes de 30 élèves ou plus). C'est pour cela qu'elle lui demande si le ministère envisage de doubler les recrutements pendant au moins 5 ans (soit 1 500 recrutements par an) afin d'enrayer l'érosion du nombre de professeurs d'EPS, et ainsi de répondre à ce problème de santé publique.